

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 6 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le six avril, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rémy ATTARD, Maire.

Présents : ALBERT Jeannine, BORDG Gilles, BRETEAU Philippe, CAZALS Jean-François, CAZENOBE Christian, CHARTIER Emilie, COUSSOLLE Béatrice, FALIU Annie, FONT Bernadette, GALANGAU Henri, MAZIERES Nicolas, PUJOL Marlène, SALVADOR Julien, TAULET Jacques

Absents excusés : PELEJA Oriane, PRUJA Jacques, TOURNIER Christine

Procuration : Mme KNAFF Barbara à Mme FALIU Annie

Secrétaire de séance : Mme CHARTIER Emilie a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour un point supplémentaire concernant l'indemnisation des travaux supplémentaires pour élections.

La demande est acceptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Le PV de la séance du 15 mars 2017 n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une demande de subvention a été déposée auprès du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer dans le cadre de l'opération « 10 000 coins nature dans les écoles et les collèges » à hauteur de la limite du plafond maximal, soit 500 €, pour l'aménagement d'un jardin potager à l'école élémentaire.

DELIBERATIONS

1 – DELIBERATION 21/2017 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017

Sur proposition de la commission des finances qui s'est réunie le 3 avril 2017, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux pour l'année 2017. Le produit attendu s'élève à 740 211 € et assure l'équilibre du budget.

	Taux 2016	Taux 2017	Bases	produit
Taxe d'habitation	14.29	14.29	2 505 000	357 965
Taxe Foncier Bâti	19.29	19.29	1 580 000	304 782
Taxe Foncier Non Bâti	67.36	67.36	115 000	77 464
			TOTAL	740 211

Voté à l'unanimité

2 - DELIBERATION 22/2017 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2016 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

CONSIDERANT que le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2016 se présente de la manière suivante :

Résultat de l'exercice : 162 900.00 €
Résultat antérieur reporté : 281 321.32 €
Résultat à affecter : 444 221.32 €

CONSIDERANT que le solde d'exécution de la section d'investissement de l'exercice 2016 présente un excédent de financement de 117 052.70 €

CONSIDERANT que le solde des restes à réaliser d'investissement présente un besoin de financement de 0 €,

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de la manière suivante :

- Affectation en réserves c/1068 : 0 €
- Report de l'excédent de fonctionnement c/002 : 444 221.32 €

Voté à l'unanimité

Monsieur Jacques PRUJA et Mme PELEJA Oriane rejoignent l'assemblée et participent au vote des décisions suivantes.

3 - DELIBERATION 23/2017 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2017 présenté en commission des finances le 3 avril 2017, ce document s'équilibrant en dépenses et en recettes de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES
Total de la section de fonctionnement	1 654 757.32	1 654 757.32
Total de la section d'investissement	1 331 465.23	1 331 465.23
TOTAL DU BUDGET	2 986 222.55	2 986 222.55

VOTE par 15 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (COUSSOLLE Béatrice, PRUJA Jacques, SALVADOR Julien)

4 - DELIBERATION 24/2017 : SUBVENTIONS 2017 AUX ASSOCIATIONS

Sur proposition de la commission des finances et après avoir examiné les comptes financiers transmis par les associations, le Conseil Municipal décide d'attribuer aux associations communales les subventions suivantes :

ASSOCIATION	SUBVENTION 2017
ADMR Aspres Ribéral	300 €
Thuir Solidarité	500 €
Union Départementale des Sapeurs Pompiers	100 €
Club des Aînés	400 €
Gymnastique féminine	1 500 €
Souvenir Français	400 €
Tennis Club	1 500 €
Rugby Club de l'Aspre	1 300 €
Crazily Country	300 €
La Palette de Trouillas	400 €

Traditions Gourmandes	400 €
FA SI LA LIRE	800 €
Abigaël Antenne Florent	300 €
FNACA	500 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	1 100 €
Association Communale de Chasse Agréée	400 €
Karaté Club	1 000 €
Festi Loisirs	500 €
Le Chat l'Ange	500 €
Le Trait d'Union	400 €
La Boule Trouillassenque	800 €
ASDAMA Printemps de l'Aspre	350 €

N'ont pas participé au vote :

- Mme FALIU Annie pour le vote de la subvention au Souvenir Français,
- M. BRETEAU Philippe pour le vote de la subvention au Tennis Club et à l'association « La Boule Trouillassenque »,
- M. BORDG Gilles pour le vote de la subvention à l'association FESTI LOISIRS,
- Mme COUSSOLLE Béatrice et M. PRUJA Jacques pour le vote de la subvention à l'association « le Trait d'Union ».

ADOpte PAR 16 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (COUSSOLLE Béatrice, SALVADOR Julien)

5 - DELIBERATION 25/2017 : ACTUALISATION DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction des élus connaît une évolution pour deux raisons :

- l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction qui est passé de 1015 à 1022. Ce changement résulte de la réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR).
- la majoration du point d'indice de la fonction publique de 0.6 % au 1^{er} février 2017.

Afin de tenir compte de ces évolutions, le Conseil Municipal décide d'annuler la délibération 26/2014 du 7 avril 2014 et de fixer le montant des indemnités pour l'exercice des fonctions de Maire, d'Adjoints et de conseiller municipal délégué comme suit :

Maire :	43.00 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique
Premier Adjoint :	15.90 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique
Deuxième Adjoint :	15.90 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique
Troisième Adjoint :	15.90 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique
Quatrième Adjoint :	15.90 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique
Cinquième Adjoint :	15.90 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique
Conseiller municipal délégué :	3 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique

Voté à l'unanimité

6 - DELIBERATION 26/2017 : CONVENTION DE MISE EN ESTHETIQUE DES RESEAUX SECS DE LA GRAND RUE

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le SYDEEL 66 pour la réalisation des travaux d'enfouissement et de mise en esthétique des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage public et de communications électroniques de la Grand Rue.

Le projet est estimé à 131 728.92 € T.T.C. dont 91 913.96 € T.T.C. à la charge de la commune, ce montant pouvant être augmenté en fonction de l'actualisation des prix des travaux.

Voté à l'unanimité

7 - DELIBERATION 27/2017 : INDEMNISATION DES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES POUR ELECTIONS

Afin d'indemniser le personnel communal mobilisé pour l'aide à la tenue des bureaux de vote lors des consultations électorales, le conseil municipal décide d'instituer :

- l'Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Elections pour les agents relevant du grade d'attaché territorial
- l'Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires pour les agents ne pouvant prétendre aux indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires et n'ayant pas récupéré le temps supplémentaire effectué.

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

1 – REFECTION DE LA SIGNALISATION HORIZONTALE

A l'automne dernier, l'entreprise AXIMUM a été mandatée pour la réfection de la signalisation horizontale à l'intérieur de l'agglomération.

Compte tenu du « vieillissement » prématuré et de l'aspect déjà usé de la peinture au sol quelques mois plus tard, l'entreprise a été sommée de reprendre les travaux à ses frais, ce qui vient d'être réalisé.

2 – VISITE DE M. François CALVET, SENATEUR

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu en Mairie M. François CALVET, sénateur.

Par courrier, ce dernier a confirmé que la commune pourrait solliciter, en 2018, une subvention, dans le cadre de sa réserve parlementaire, pour la réalisation d'un de ses projets.

Pour information, la commune de Trouillas n'a jamais sollicité ni obtenu de subventions parlementaires à ce jour.

3 – PROJET BARREAU ROUTIER RD 612 /RD 37

Les services techniques du Conseil Départemental ont consulté les gestionnaires de réseaux dans le cadre du projet de création d'une voie reliant la RD 612 à la RD 37. Cette démarche confirme la bonne prise en compte du projet par le Département mais ne préjuge pas d'un lancement des travaux, à courte échéance.

4 – NOMINATION

Par courrier en date du 27 mars dernier, Monsieur Jacques SAURIN résidant sur la commune a souhaité informer le conseil municipal de sa nomination en qualité de délégué départemental du club du chien de berger allemand.

Un article à ce sujet est paru dans le dernier flash d'informations communales.

5 – CONGRES DEPARTEMENTAL DES MAIRES ET DES ADJOINTS

Le prochain congrès départemental des Maires, des Adjointes et des Présidents de Communautés des Pyrénées Orientales se tiendra le 28 octobre 2017 à Saint-Estève.

6 – POTENCES AGRICOLES

La potence agricole de la Route de Fourques a été remplacée. La nouvelle installation est en service.

Un autre équipement sera aménagé prochainement sur l'emprise de la cave coopérative.

7 - TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'AVENUE DES ALBERES

Les travaux d'aménagement de l'Avenue des Albères ont débuté le lundi 3 avril.

L'entreprise qui a obtenu le marché pour les réseaux secs et humides a choisi de commencer le chantier par les travaux de mise en discret des câbles de distribution électrique, d'éclairage public et des communications électroniques.

Des administrés ont fait part des désagréments subis suite à la mise en place d'une déviation de la circulation par les lotissements.

Monsieur le Maire rappelle que la configuration de la commune ne permet pas d'envisager d'autres solutions.

8 – VIABILISATION DU LOTISSEMENT « LA COLLINE 3 »

Monsieur le Maire rappelle qu'à l'occasion des travaux de viabilisation du lotissement « La Colline 3 », des poids lourds ont emprunté, sans autorisation et en infraction avec la réglementation, des voies communales dont le corps de chaussée n'était pas adapté à leur tonnage. Des dégradations importantes ont été constatées, alors même que des réfections de voirie venaient d'être réalisées, comme sur la Traverse de Thuir.

Des devis pour une remise en état de la voirie ont été demandés dans le cadre du Syndicat Mixte Fermé des Aspres.

L'estimation permettra de déterminer le montant des frais de réparation que le lotisseur devra rembourser.

COMPTE RENDU DES ADJOINTS

1 – INTERVENTION DE Mme ALBERT JEANNINE, ADJOINTE

Mme ALBERT Jeannine informe qu'une réunion est programmée le 21 avril en présence des services administratifs de la Communauté de Communes des Aspres, de sa vice-présidente, des directrices des écoles et des délégués des parents d'élèves afin d'évoquer le devenir des activités TAP pour la prochaine rentrée scolaire.

Le Projet Educatif de Territoire (PEDT), mis en place depuis 2014, arrive à son terme à la fin de cette année scolaire. Le souhait serait de le proroger pour une année supplémentaire, ce qui n'exclurait pas une révision de l'organisation des activités périscolaires.

2 – INTERVENTION DE M. GALANGAU HENRI, ADJOINT

M. GALANGAU Henri informe que les agents techniques ont commencé le réaménagement de l'espace vert situé à côté du bâtiment des anciennes douches. Les haies ont été arrachées. D'autres plantations sont prévues ainsi que la mise en place de bancs publics.

3 – INTERVENTION DE M. SALVADOR Julien, CONSEILLER MUNICIPAL

M. SALVADOR Julien demande pour quelle raison l'éclairage public du lotissement « La Colline 2 » n'est pas mis en service, une dizaine d'habitations étant déjà occupée.

La demande de compteur a bien été effectuée par les services administratifs de la Mairie mais aucune réponse n'a été transmise à ce jour. Le dossier sera en conséquence relancé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 10.